



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil d'administration du CGF

L'an deux mille douze et le jeudi 16 août à 10 h 23, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le neuf août deux mille douze, conformément à l'article 215 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
7	2	1

Délibération N° 32 - 2012

OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CGF À LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT SUR DES EMPLOIS RÉSERVÉS DE PERSONNES RECONNUES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- Mme. Clarisse POIA,
- M. Bruno SANDRAS,
- M. Philip SCHYLE,
- M. René TEMEHARO,
- M. Henri TUEINUI,
- M. Raymond VOIRIN.

M. Teriitepaiatua MAIHI a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 14 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la fonction publique communale et de l'entrée en vigueur de l'ensemble des arrêtés y afférents au 1^{er} août 2012, un arrêté du haut-commissariat doit être pris pour désigner les membres de la commission de sélection des candidatures pour le recrutement sur des emplois réservés de personnes reconnues travailleurs handicapés, en application de l'article 14 du décret du 29 août 2011 qui fixe les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs.

Le président propose de désigner deux membres représentant le Centre de gestion et de formation au sein de cette nouvelle commission.

Mme Clarisse POIA et M. René TEMEHARO proposent leur candidature.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président et après en avoir délibéré.

DECIDE :

Article UNIQUE : de désigner Mme Clarisse POIA et M. René TEMEHARO représentants le CGF au sein de la Commission de sélection des candidatures pour le recrutement sur des emplois réservés de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Fait à Papeete, le 16 août 2012

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 20/08/12
- Publiée ou affichée le : 21/08/12

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

